

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Alexandre MESSIERE, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

LYON, 21 MAI 1831.

Voici qui est singulier. Parmi les cent lettres anonymes que nous recevons tous les jours, il y en a une aujourd'hui qui contient contre nous les mêmes suppositions injurieuses qu'une autre lettre publiée par le *Journal du Commerce*; à cette différence près, que la nôtre est franchement carliste et que celle du *Journal du Commerce* est revêtue des dehors d'une opinion tout opposée.

A nous, on nous parle aussi d'un patron que nous aurions mal justifié. Nous n'avons point de patron et nous ne sommes chargé de justifier personne. Si nous avions eu un patron, probablement nous aurions épousé ses ressentiments vrais ou supposés, et nous ne nous serions pas exposé à le blesser en qualifiant d'injuste une destitution qui aurait été provoquée par lui. Dans la municipalité nouvelle il y a certes plus d'une personne qui a partagé avec nous le fardeau d'une longue opposition, et nous regrettons, nous n'hésitons pas à le déclarer, l'aide que leurs occupations ne leur permettent plus de nous donner. Mais enfin les actes municipaux de ces personnes et à plus forte raison leurs actes privés ne nous regardent pas. Nous n'avons pas mission de les louer, et nous sommes dans toute notre liberté vis-à-vis d'elles, soit pour l'éloge soit pour le blâme. La propriété du *Précurseur* se divise en soixante et onze actions, dont six appartiennent au maire et à deux adjoints; mais quand ces trois personnes pourraient être appelées une coterie, elle ne dominerait pas au *Précurseur*, où elle ne serait qu'une bien faible minorité et où elle serait plus que balancée par des coteries (pour nous servir de cette expression) attachées à d'autres nuances politiques. Au surplus il est absurde de supposer qu'une société composée des notabilités libérales de la ville de Lyon, ait imposé à celui de ses membres qui s'est chargé des fonctions de gérant, d'autre direction que celle de sa conscience et surtout l'ait assujéti aux intérêts d'une ou deux personnes. Il est encore plus inadmissible que le gérant ait accepté une pareille loi. Ses coassociés l'ont choisi parce que leurs opinions répondaient aux siennes, parce qu'ils avaient confiance dans son caractère comme dans ses principes. S'il s'est opéré quelques mutations dans le personnel des actionnaires, il a fallu que les nouveaux membres entrés volontairement dans la société dont ils connaissaient la direction, en approuvassent la marche et le but. En cela seulement le *Précurseur* représente les opinions de ses actionnaires. Quant aux intérêts, il n'en défend point de privés. Il est consacré tout entier aux intérêts généraux et politiques.

C'est sous ce rapport que nous demandons qu'on juge notre feuille. Organe du libéralisme, nous nous élevons contre la violation de tous les droits, et quand le maire insulté eût été M. de Lacroix-Laval, nous aurions réclamé avec autant d'énergie. Notre rôle ne s'étend pas plus loin et nous ne sommes ni ne voulons être juges entre M. Paulze d'Ivoy et M. Prunelle.

L'anonyme qui nous écrit, s'écrie : Supportez le mal que vous avez voulu faire. Vous avez déchaîné l'opinion publique contre la restauration, il est juste que vous en receviez le déchaînement, et puis dans le *Journal du Commerce* (ne se souvenant plus que le carliste avait pris la peau du démagogue) il nous reproche encore d'avoir jeté de la boue à la restauration.

C'est à nos lecteurs de juger si notre lutte avec la restauration (ou plutôt avec les excès qui ont précipité la ruine de la restauration) n'a pas toujours été loyale et de bon aloi, si nous avons su allier la dignité avec la franchise, et, dans les discussions personnelles, les formes avec la vivacité du langage. Ce n'est pas au carliste que nous demanderons justice sur ce point.

Mais quant au fond de son reproche, nous lui répondons que si nous avons appelé l'opinion publique une reine, nous n'en récusons pas aujourd'hui les arrêts : nous sommes prêts à les accepter pour notre compte. Comment pourrions-nous récuser sa compétence, quand nous faisons auprès d'elle le métier d'avocat, et qu'aucune de nos paroles n'a de puissance que par sa sanction et par sa force ?

AVIS.

MM. les fondateurs et donateurs de la caisse d'épargne et de prévoyance du Rhône sont priés de se réunir en assemblée générale le 2 juin prochain, à cinq heures du soir, dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre, pour entendre le rapport du conseil des directeurs sur la situation de l'établissement pendant l'année 1830.

Nous avons plusieurs fois appelé la philanthropie au secours des réfugiés Italiens en dépôt à Mâcon. Avec ces

malheureux se sont enfuis des mères, des épouses, de petits enfants, qui viennent d'arriver à Mâcon dans le plus grand dénûment. On recevra au bureau de l'association nationale, place des Terreaux, n° 5, au 1^{er}, et chez M. Poncet, marchand mercier, rue Tupin, n° 17, toute espèce de secours en argent, habillements d'homme et surtout en chemises et en linge.

La troisième séance publique des disciples de St-Simon a eu lieu hier dans la salle du Cirque, et la foule qui s'était empressée d'accourir témoignait que la curiosité excitée par les nouveaux apôtres était loin d'être rassasiée. M. Reynaud a posé hardiment les bases de son système sur la constitution de la propriété. Son discours que nous transcrivons a été écouté avec une attention qui prouve que les esprits ne sont pas au-dessous de pareilles discussions, mais dans laquelle entrait aussi pour beaucoup la dialectique animée et profonde de l'orateur. Dans cette attention, dans cette bienveillance même dont M. Reynaud a reçu des marques nombreuses, il y avait plus que de la tolérance, c'était désir d'instruction, désir de juger en connaissance de cause.

Après avoir relu nous-même le discours de M. Reynaud, nous essayerons de traiter à notre tour cette grande question de la transformation de la propriété, qui est la pierre angulaire de l'édifice St-Simonien.

M. Sorbier, restaurateur à Lyon, place St-Pierre, vient de recevoir du roi une médaille d'or pour avoir sauvé la vie à plusieurs personnes qui se noyaient. Elle lui a été remise aujourd'hui par M. le maire en présence du conseil municipal. Notre journal a raconté à leurs époques les traits de dévouement qui ont valu à M. Sorbier cette précieuse récompense. Il y a deux ans qu'il avait déjà reçu une médaille d'argent pour des actes du même genre.

NOUVELLES DU NORD.

On lit dans la *Gazette d'état de Varsovie*, du 9 mai :

Nous n'avons pas reçu de nouvelles officielles du quartier-général. Un combat avantageux pour notre armée a eu lieu à son aile droite le 4 mai au-delà de Kaluszyn; des reconnaissances ont été faites sur différents points par nos troupes le 6 mai. Suivant l'avis de beaucoup de personnes le feld-maréchal Diébitsch, qui voulait d'abord se jeter sur notre aile droite à Kullew, se tourne maintenant vers notre aile gauche. Au nord du royaume, les Russes ont été chassés de Chorzellen, et on ne trouve plus de poste ennemi sur le bord de la rivière d'Omulew.

Voici le rapport de Dwernicki au gouvernement national, sur l'entrée de ce général en Gallicie; il est daté de Chlebanowka, à deux milles de Zbarasz Gallicie :

Conformément à mes instructions, je suis entré en Volhynie par Krylow, et le même jour j'ai forcé à Porzyk le régiment de dragons du général Rudiger. Les nouvelles de la Volhynie et même celles de Varsovie portaient à quelques milliers d'hommes le nombre des soldats russes qui étaient dans la Volhynie et en Podolie; je poursuivis Rudiger. Ce général se retira au-delà du Styr, et prit position sur ce fleuve, de Krasne jusqu'à Beresteczko, après avoir partout brûlé les ponts. J'en fis construire un dans l'espace de quelques heures, aussitôt après mon arrivée à Boremel, et mon avant-garde traversa immédiatement le fleuve : mais quelques bataillons ennemis, appuyés de sept pièces de canon, l'obligèrent à rétrograder. Rudiger se porta avec tout son corps d'armée à Chryniki sur le fleuve; je le combattis à Boremel, lui tuai beaucoup de monde et lui pris huit canons et cent hommes. Il avait dix mille hommes sous ses ordres dans cette affaire, et malgré sa grande supériorité, il ne put arrêter ma marche. Le lendemain de ce combat je me dirigeai rapidement sur Beresteczko, et parvins sans empêchement sur le Styr où je ne trouvai que quelques centaines de cosaques, car toutes les forces de Rudiger étaient concentrées à Boremel. Je me dirigeai le long de la frontière autrichienne pour assurer l'une de mes ailes et m'avancai sans être inquiété par Radziwillow et Pocrafow. Delà, je m'avancai à Krzemieniec, mais cette ville est peu éloignée de Boremel, et Rudiger m'y avait devancé. La forte position de l'ennemi maître de la ville ne me permettait pas de l'attaquer; j'allai à Kolodno, suivi par quelques régiments de cavalerie ennemie. Plusieurs prisonniers enlevés par mes patrouilles m'apprirent que Rudiger se rendait à Wyszogronhen pour s'emparer d'une position formidable sur les hauteurs entre Lutyniec en Volhynie, et Ilinec en Gallicie. Une marche de nuit me donna l'avance sur lui, et me rendit maître de la position quelques heures avant l'arrivée de ses colonnes. Il s'avança avec des

forces très-considérables, composées de soixante et douze escadrons de cavalerie, dix-huit bataillons d'infanterie et environ cinquante pièces de canon. Cependant ses efforts pour me déloger furent inutiles; mon aile droite était inattaquable et mes derrières s'appuyaient sur la frontière de la Gallicie. Deux jours se passèrent pendant lesquels Rudiger fit manœuvrer toute son armée tantôt à droite, et tantôt à gauche, sans doute pour m'intimider et m'obliger à abandonner mon camp; comme il n'y réussit point, il envoya pendant la nuit du troisième jour plusieurs milliers de chevaux en Gallicie derrière mon aile droite; ces troupes désarmèrent et dispersèrent les postes autrichiens de la frontière. Le 27, tout le corps d'armée Russe commença à se porter sur mon aile gauche, tandis que la droite était débordée par la division ennemie qui avait pénétré pendant la nuit en Gallicie. Je fus alors en danger imminent d'être cerné et la frontière ne me servit plus de défense. Impossible cependant de résister à des ennemis huit fois supérieurs en nombre et d'éviter une destruction complète, la nécessité me força de me réfugier en Gallicie, et j'en donnai aussitôt avis au commandant autrichien; le général Rudiger ne respecta pas la frontière, ses colonnes me suivirent sur le domaine de l'Autriche, et quoique mon arrière-garde, d'après mes ordres, ne tira pas un seul coup de fusil, les Russes cependant continuèrent leur feu, me blessèrent plusieurs hommes et firent vingt prisonniers. Les représentations du commandant autrichien les déterminèrent enfin à s'arrêter; ils prirent position à un demi-mille de la frontière, puis s'éloignèrent quelques heures après. Je demeurai à Chlebanowka, au lieu qui me fut désigné par le colonel autrichien Fack, et j'envoyai au prince Lobkowicz des dépêches dans lesquelles je lui demandais un libre passage pour rentrer en Pologne. Que le gouvernement national veuille bien prendre toutes les mesures convenables pour la délivrance de mon corps, afin qu'il puisse encore rendre d'utiles services à la patrie; il a fait pour elle tout ce qu'on devait attendre de lui.

DWERNICKI.

— L'insurrection de la Lithuanie se propage.

PARIS, 19 MAI 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Le *Moniteur* ne contient aujourd'hui d'autres actes officiels que des nominations de maires et d'adjoints, puis un long récit du voyage du roi.

— On annonçait hier à Paris que M. le général Sébastiani, dont la santé est fort altérée par les travaux de son ministère, demande à quitter les affaires. Il serait, dit-on, nommé maréchal de France; deux places en effet sont vacantes, ce sont celles de MM. de Raguse et Bourmont, qui n'ont pas prêté serment dans le délai voulu par la loi.

— La cour de cassation s'est réunie aujourd'hui en audience solennelle pour l'installation de MM. Béranger et Madier de Montjau, récemment nommés conseillers. La cour était présidée par M. le comte Portalis.

— Les journaux anglais du 17, arrivés par voie extraordinaire, sont totalement dénués d'intérêt. Le résultat des élections connues jusqu'à ce jour est de 140 voix de majorité en faveur du bill sur 566 nominations. Les fonds publics, dans l'intervalle de l'ouverture à la fermeture, ont baissé d'environ 1 p. 0/0 sans motif particulier; ouvert à 83 1/4 et même 3/8, ils sont tombés à 82 1/2 vers 4 heures 1/2.

— Le *National* annonce aujourd'hui, d'après une correspondance particulière, que le roi Guillaume a rejeté hautement la proposition qu'a dû lui soumettre son ministre d'après la note de M. Lebeau. Le correspondant du *National* fait bien agir le roi en cette circonstance, d'après son caractère connu, mais nous ne croyons pas qu'il ait pu avoir là-dessus des renseignements positifs. Ce sont des choses qui n'apparaissent pas à l'instant à moins qu'on ne soit présent dans le cabinet. Nous apprenons au contraire que, bien malgré lui, Guillaume ou accédera ou feindra d'accéder à des propositions d'arrangement, espérant que le temps lui amènera des secours ab oriente.

— Les Hollandais et les Prussiens essaient, sur les points qu'ils occupent, à provoquer par des actes nombreux d'agression une reprise d'hostilités qui leur donnerait lieu d'agir simultanément ce qu'ils n'ont osé faire jusqu'ici. Le correspondant qui nous écrit les détails de ces agressions que l'on connaît déjà, ajoute que malgré l'apparente neutralité de plusieurs puissances, une ligne secrète et qui n'attend que l'instant favorable, se prépare à continuer et raffermir l'œuvre de la sainte-

alliance La résistance de la Pologne a seule empêché l'exécution de ce dessein que la direction du ministère anglais n'aurait que légèrement entravé.

Une lettre reçue de Dantzick annonce qu'une flotte anglaise a été aperçue dans la Baltique se dirigeant sur Cronstadt. On suppose qu'elle va appuyer les négociations de l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg. Dans l'affaire des arrangements relatifs à la Pologne, l'Angleterre et la France ne peuvent se fier aux manifestations pacifiques de la Prusse et de l'Autriche, d'après la manière dont ces deux puissances, la première surtout, gardent la neutralité.

On écrit de Rouen, 18 mai :

Le roi est entré hier dans nos murs beaucoup plus tard qu'on ne l'espérait. Dix heures et demie avaient sonné quand Louis-Philippe est arrivé à l'hôtel de la préfecture, d'où il est immédiatement parti pour se rendre au théâtre.

Sa Majesté a trouvé là une société choisie, mais fort peu nombreuse : la crainte que l'illustre voyageur n'assistât point au spectacle avait empêché d'y venir.

Accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, suivi des maréchaux Soult et Gérard, de M. le maire et de quelques officiers-généraux, le roi est entré dans la loge qui lui était préparée, à onze heures environ. Des applaudissements prolongés et les cris de *Vive le roi ! vive la reine ! vive le duc d'Orléans ! vive le duc de Nemours ! vive la famille royale !* ont retenti de toutes parts. On a commencé la représentation du *Concert à la Cour*. M^{me} Pouchard a chanté l'air du *Carnaval* avec un goût qui a mérité d'augustes suffrages. Peu d'instants après, S. M., qui paraissait fatiguée, a quitté la salle. A leur sortie, les princes ont été salués par de nouvelles acclamations.

Trois pièces étaient annoncées ; deux seulement ont été jouées : on a jugé à propos de supprimer la *Marraine*, que l'affiche promettait. Au moyen de cette suppression, l'entr'acte a duré deux heures et demie. Si les spectateurs ne s'amusaient pas, au moins ils étaient assis ; avantage dont ne jouissaient pas les gardes nationaux qui avaient l'honneur de faire partie du bataillon d'élite. Grâce au zèle empressé et à l'imprévoyance des autorités, ce bataillon est resté debout depuis onze heures et demie du matin jusqu'à dix heures et demie du soir.

A peine de retour à la préfecture, les présentations ont eu lieu. Toutes les autorités ont défilé devant S. M. Il n'a été prononcé aucun discours, mais chaque chef de corps a remis au roi, en passant devant lui, celui qu'il devait prononcer.

L'expression de la joie publique s'est prolongée fort avant dans la nuit. Dans tous les quartiers l'allégresse était au comble ; partout retentissaient les cris de *Vive Louis-Philippe ! vive le roi-citoyen !* Des feux, des transparens brillaient à toutes les fenêtres.

On a remarqué parmi les illuminations celles de l'intrepide Canaris, dont les agrès garnis de verres de couleurs semblaient autant de guirlandes de feux. Mais ce n'est là encore que la veille d'un beau jour ; c'est aujourd'hui que nous allons véritablement fêter Louis-Philippe.

S. M. doit se rendre à l'Hôtel-de-Ville à onze heures. On pense que la revue aura lieu vers une heure.

Le roi est parti à onze heures et demie de Bizy.

A une heure et demie, le roi est arrivé devant l'arc de triomphe élevé à l'entrée du faubourg de Louviers, et décoré ingénieusement de festons aux trois couleurs, en étoffe de laine de cette fabrique.

S. M. a passé immédiatement en revue les gardes nationales d'Evreux, de Louviers et des communes environnantes, réunies au nombre de 7,000 hommes, sur la rive gauche de l'Eure, toutes dans une tenue très-remarquable.

Le roi a fait ensuite son entrée dans la ville, au milieu des vives acclamations de la population pressée sur son passage. Après le déjeuner, que le roi a accepté à l'Hôtel-de-Ville, S. M. est allée visiter plusieurs fabriques, celles de MM. Jourdain, Germain Petit et Ternaux.

Au retour, S. M. a reçu le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, le conseil-général, le conseil d'arrondissement et le corps municipal.

Les dames de la ville ont été présentées par M. le maire.

Le roi est parti à quatre heures et demie de Louviers pour Elbeuf, où S. M. est arrivée à six heures un quart, et a trouvé une réception qui n'a été ni moins brillante ni moins animée qu'à Louviers, quoique toute improvisée ; en effet, le roi avait cédé aux instances d'une députation d'Elbeuf, pour traverser cette ville, qui n'était pas comprise dans son itinéraire.

Un arc de triomphe, dont les produits des fabriques du pays faisaient aussi le plus bel ornement, avait été élevé à la hâte.

Le roi a rendu à l'industrie d'Elbeuf les mêmes visites, les mêmes honneurs qu'à celle de Louviers, notamment dans la belle manufacture de M. Grandin. Son arrivée à Rouen a été retardée par ce détour.

Nous voudrions varier nos récits, comme un enthousiasme ingénieux a varié, sur tout le passage du roi, ses manifestations. Mais les mêmes mots se reproduisent pour exprimer les mêmes sentiments ; partout de l'affection, du respect, un empressement inouï, des discours d'un excellent esprit, les acclamations d'une joie sincère s'élevant de tous les rangs.

Tous les vieux militaires, sortis de leurs villages, s'étaient mêlés aux gardes nationales, qui bordaient la route des deux côtés. Les cris de *Vive le Roi !* se répétaient sans interruption. Le clergé a montré partout un louable empressement.

L'ordonnance sur la prime des tissus avait été accueillie avec reconnaissance par les fabricants, qui en ont fait au roi des remerciements publics ; déjà des expéditions avaient été faites à la douane, le jour même de la promulgation, c'est-à-dire dès le lundi. On s'accordait à dire que le commerce reprenait sensiblement de l'activité. De tous les hommages que le roi a reçus, ce n'était pas un des moins flatteurs pour lui. C'était partout sa pre-

mière sollicitude, et partout on lui a donné des assurances satisfaisantes sur ce point.

Parti d'Elbeuf à 7 heures le 17, le roi n'est arrivé qu'à 9 heures au faubourg de Rouen, où il est monté à cheval avec les princes et les personnes qui l'accompagnaient. Il faisait nuit, mais on avait illuminé. Il y avait une telle affluence sur les pas de S. M., qu'elle a mis une heure et demie pour arriver du faubourg à la préfecture. Toutes les lettres de Rouen rendront compte de cette réception dont les détails consignés ici sembleraient peut-être exagérés. Nous laissons aux correspondances particulières le soin de les retracer ; certains avancent qu'elles resteront encore au-dessous de la réalité.

Le roi a passé une demi-heure au spectacle, d'où il est rentré à la préfecture, où les députations l'attendaient ; le dîner n'a commencé que vers minuit.

Le 18, à huit heures et demie, le roi doit visiter quelques manufactures, la Monnaie, l'hospice, l'exposition ; ensuite revue de la garde nationale et de la ligne ; réception à quatre heures, banquet à six, bal à neuf.

Dans tout cet itinéraire, des vœux utiles ont été recueillis ; ils seront examinés avec soin. Le roi rapportera de son voyage des souvenirs de bonheur et de nouvelles pensées de bien public.

Réponse du roi au discours de M. le commandant de la garde nationale de Louviers.

« Nous ne nous rappelons que trop les maux qu'a faits à la France l'exagération des théories politiques. Elle veut se renfermer dans la pratique de la liberté. La liberté ne consiste que dans le règne des lois. Que chacun ne puisse pas être tenu de faire autre chose que ce que la loi exige de lui, et qu'il puisse faire tout ce que la loi n'interdit pas, telle est la liberté. C'est vouloir la détruire que de vouloir autre chose ; la chercher dans de vaines théories, c'est appeler sur la France des excès et des désordres. L'espoir de l'en préserver m'a déterminé à accepter le trône ; je n'ai pas eu d'autre ambition. J'emploierai tous mes moyens à écarter de mon pays le fléau de l'anarchie, à maintenir l'honneur national et notre indépendance contre tous. (S. M. est interrompue par des cris répétés de *vive le Roi !*)

« La garde nationale a une grande force ; elle m'a secondé dans cette grande entreprise ; elle a suffi pour comprimer les agitations du dedans, et sa force imposante a sans doute puissamment contribué à nous préserver du fléau de la guerre extérieure, car il n'y a pas d'armées étrangères qui pussent pénétrer sur un sol où tous les bras armés pour la patrie sont déterminés à défendre son honneur et son indépendance.

Réponse du roi au discours du président du tribunal de commerce de Louviers.

« Je suis bien aise d'apprendre que l'augmentation de la prime d'exportation des tissus de laine facilite déjà le commerce de Louviers. J'espère que par l'effet de la confiance publique qui se rétablit, ses manufactures reprendront leur activité, et votre industrie toute son extension. C'est à l'ombre des institutions constitutionnelles qu'elle pourra se développer. La liberté est nécessaire au commerce ; mais il n'y a pas liberté là où la loi ne règne pas.

Réponse du roi au discours du président du tribunal civil de Louviers.

« Je suis infiniment sensible à tout ce que vous m'exprimez ; les sentiments que vous avez manifestés sont ceux de mon cœur. Je désire pour la France la liberté, et je ne connaissais pas de liberté sans ordre public ; c'est ce qui m'a fait inscrire cette devise sur les drapeaux de la garde nationale.

« Ayant été toute ma vie fidèle à mon pays, à ses institutions, à son esprit constitutionnel, quand il a fallu me dévouer pour lui, je l'ai fait de tout mon cœur, mon sacrifice a été entier. Je suis heureux d'en recevoir la récompense dans l'approbation que me témoignent mes concitoyens.

Réponse du roi au discours de M. Dumeylet, président d'une députation du conseil-général de l'Eure.

« Vous pouvez compter sur mon concours pour faire jouir ce département de tous les avantages que vous cherchez à lui procurer. J'apprécie surtout celui qui résulte de la propagation de l'instruction primaire. Appliquez-vous à la répandre parmi les enfants de vos ouvriers. L'instruction est un puissant moyen de civilisation ; elle inspire l'amour de l'ordre et de la liberté, et par-là facilite le développement du commerce qui est la source vivifiante de la prospérité nationale. (Moniteur.)

— Des éclaircissements nouveaux ayant été demandés sur l'emprunt national, on croit devoir rappeler dans le présent avis les dispositions qui y sont relatives.

Une ordonnance royale du 13 avril dernier a autorisé le ministre des finances à admettre jusqu'à concurrence de 80 millions les sommes offertes à titre de souscription au pair. Aux termes de l'arrêté du ministre, du 14 du même mois, les souscripteurs sont admis à verser un premier quart avant le 21 mai et à souscrire une soumission pour acquitter les trois autres quarts de deux mois en deux mois, c'est-à-dire en juillet pour le second quart, en septembre pour le troisième, et en novembre pour le dernier, en conservant toujours la faculté d'anticiper.

Quelle que soit l'époque des versements des portions de souscriptions pourvu qu'ils aient lieu dans les termes ci-dessus, les souscripteurs reçoivent en échange, aux termes de la loi du 21 avril dernier, article 4, des obligations à cinq ans, portant intérêt à 5 pour cent à partir du 22 mars dernier et échangeables à leur volonté jusqu'à l'échéance, en rentes 5 pour cent au pair, ils peuvent aussi demander directement des rentes. Au surplus, l'échange des récépissés sur l'emprunt national, délivrés par le caissier central du trésor ou par les receveurs-généraux et particuliers dans les départements, n'est pas immédiatement obligatoire. Les porteurs qui, pour éviter des coupures voudraient n'opérer l'échange que pour une somme totale de leur souscription ont la faculté de garder leurs récépissés ; leurs droits à la conversion en rentes ou en obligations leur seront conservés, avec les intérêts ou arrérages pendant les cinq années que le prêt doit durer.

Ceux des souscripteurs dans l'emprunt de 120 millions qui avaient versé un premier quart à la caisse des dépôts et consignations, sont invités à se présenter à la caisse centrale du Trésor, rue de Montabor, n° 11, avec la quittance de leur dépôt ; elle sera échangée contre un récépissé du caissier du Trésor qu'ils pourront convertir ensuite en obligations ou en rentes, à leur choix.

Enfin quant aux souscripteurs qui pourraient craindre que leurs soumissions dans l'emprunt de 120 millions fissent double emploi avec celles qu'ils souscrivent dans l'emprunt national, ils sont priés de remarquer que la première des deux soumissions a cessé d'être obligatoire par l'effet de l'adjudication de l'emprunt de 120 millions, néanmoins ceux qui tiendraient à les retirer peuvent se présenter au ministère des finances, rue de Rivoli, es-

calier B, premier étage, corridor du Nord, n° 16, où se trouvent déposées celles recueillies chez MM. Mallet frères et compagnie, B. H. Fould, A. Fould-Openheim ; MM. de Rothschild frères, M. Hentch, M. Ch. Vernes, M. Estienne à la chambre syndicale des courtiers de commerce et à la mairie du 5^e arrondissement.

L'ordonnance précitée du 15 avril a fixé au 31 mai courant le terme des souscriptions dans l'emprunt national, en conséquence le public est prévenu que la clôture des registres aura lieu ledit jour 31 au soir à la caisse centrale du Trésor à Paris, et simultanément chez tous les receveurs des finances dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement.

Paris, le 16 mai 1831.

— Un journal ministériel trace le tableau suivant de la situation des départements de l'Ouest. Il est probable que ce journal n'exagère pas ; cependant si le ministère envisage ainsi l'état des choses dans ces pays, on est bien fondé à s'étonner de l'apathie qu'il a montrée jusqu'ici.

« Une douzaine de bandes, chacune de 30 à 50 hommes, se sont formées sur les deux rives de la Loire. Elles sont composées de réfractaires, de vagabonds, de condamnés libérés et commandés soit par des anciens chouans, soit par de mauvais sujets d'un caractère entreprenant et audacieux. Il s'y trouve plusieurs Vendéens, pensionnés sur la liste civile de Charles X, et dont les pensions, à la vérité très-modiques, leur avaient été conservées.

« Ces hommes sont armés de fusils de différents modèles ; plusieurs ont des fusils à deux coups, à piston, qui ne peuvent leur avoir été fournis que par des gens riches. Il y en a qui portent deux fusils, l'un sur l'épaule, l'autre en bandouillère, et lorsqu'ils rencontrent un individu qui leur convient et qui veut s'enrôler dans la bande, ils peuvent ainsi l'armer à l'instant même. La poudre et les munitions ne leur manquent point, plusieurs dépôts secrets formés sous la restauration n'ayant pas encore été découverts.

« Chaque homme reçoit, dit-on, 30 sous par jour très-exactement payés. Quelques chefs ont des billets de banque de 500 fr. qu'ils changent à perte. Les bandes se grossissent peu à peu ; il s'en forme à l'improviste sur des points où l'on en avait pas encore vu. Mais elles paraissent plutôt le résultat d'un esprit de vagabondage armé et d'un vieux levain de chouannerie que celui d'une organisation concertée avec ensemble dans un but politique.

« Il y a fort peu de troupes dans le pays, et elles sont disséminées par petits détachements, sans occuper toutefois assez de points pour ne plus laisser de retraite aux bandes. Les brigands se portent sur les communes isolées, font des visites domiciliaires pour enlever les armes, et pillent quand ils peuvent.

« La terreur qu'ils inspirent par leurs excès, et plus encore jusqu'à présent par leurs menaces, empêche les habitants de leur résister ou de les dénoncer.

« Aussitôt qu'un détachement de troupes part de son cantonnement pour faire une battue, des émissaires partent de leur côté pour prévenir les brigands ; ceux-ci ont d'ailleurs établi pour leur service une espèce de correspondance télégraphique au moyen des moulins à vent, la direction des ailes, la disposition de la toile et le tournolement ou l'arrêt du moulin fournissent autant de combinaisons qui servent à transmettre des avis. Souvent, lorsqu'un détachement est parti en course, les brigands le remplacent pour quelques heures dans la même commune, où ils prennent alors les armes des gardes nationaux et l'argent du percepteur, s'il y en a.

« Jusqu'à présent il n'y a eu que fort peu de coups de fusils échangés entre les troupes et les brigands, ces derniers s'étant toujours enfuis aussitôt qu'on approchait de leur retraite. S'ils surprennent des soldats de ligne isolés, ils se contentent de les désarmer. Mais leur rage se déploie contre les gendarmes : on sait que dernièrement trois gendarmes périrent dans une embuscade, et que leurs cadavres furent trouvés horriblement mutilés. Un journal annonce qu'un poste du 41^e vient d'être massacré du côté de la Nouée. Nous ignorons si ce fait est vrai. Ce serait alors le signal d'une guerre de détail très-meurtrière : les troupes déjà exaspérées par les fatigues inouïes que leur cause la poursuite des brigands, ne respireraient plus que la vengeance.

« Il est tems d'envoyer une dizaine de mille hommes pour occuper le pays, et nous apprenons que le gouvernement prend des mesures à cet égard. Le peu de troupes qui s'y trouve ne pouvait suffire. Le 41^e régiment de ligne, par exemple, est disséminé sur les deux rives de la Loire dans une immense étendue : les soldats sont harassés par les battues qu'ils font jour et nuit depuis deux mois dans un pays de marécage, de haies et de broussailles. Il a fallu tout le patriotisme qui anime les chefs et les soldats de ce brave régiment pour lui faire supporter tant de fatigues avec une ardeur toujours soutenue, toujours dévouée et disciplinée. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE.

Bruxelles, 17 mai.

Un courrier est arrivé hier, à six heures en cette ville, en toute hâte ; il s'est rendu directement chez le régent.

— Dans la nuit de dimanche à lundi l'ordre a été donné à une des batteries d'artillerie qui se trouvent dans la cour d'un de nos palais de se diriger sans retard sur Anvers. La batterie a été allée, et elle est partie avant le jour.

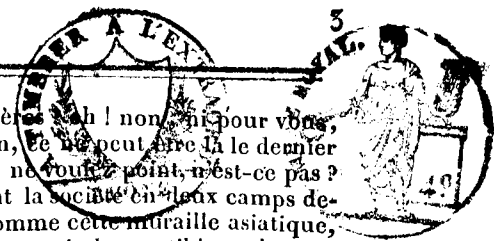
— M. le général Belliard est parti hier matin pour Anvers. Il a été suivi par le secrétaire de lord Ponsomby. Le but du voyage de ces messieurs est d'arrêter les effets de la violation de l'armistice qui vient d'être commise par les Hollandais.

— M. F. de Mérode est revenu de Londres. Rien n'est encore parvenu à notre connaissance des nouvelles que l'honorable député doit avoir rapporté de son voyage. (Courrier.)

— Nous avons de la poste aux chevaux la note suivante : M. le général Belliard, ambassadeur de France ; M. Goblet, général du génie, et un aide-de-camp du ministre de la guerre, sont partis hier à midi de cette ville pour se rendre en toute hâte à Anvers ; M. le général Belliard était de retour aujourd'hui de grand matin en cette ville. Cinq lanciers sont placés à chaque station des postes entre Bruxelles et Anvers, afin d'accélérer les correspondances du gouvernement. (Le Lyne.)

— D'après les dernières nouvelles d'Anvers, la journée d'hier a été tranquille. Le bateau à vapeur le *Curaçao* a remarqué une corvette qui a pris place dans la rade. Le bruit court que les Hollandais ont débarqué 150 hommes aux environs de l'Ecluse-Bloue, dans l'intention d'inonder les pays environnants. (Indépendant.)

— L'opinion est généralement répandue parmi les négociants que les agressions nouvelles des Hollandais ont pour but d'exciter



les Belges à prendre les armes, afin de rompre les négociations entamées à Londres, et que l'on regarde comme près d'être heureusement terminées. (Idem.)

ANGLETERRE.

Dans l'élection du comté de Clare, le célèbre M. Steel, qui soutenait de toute son influence la candidature de M. Maurice O'Connell contre M. O'Gorman-Mahon, a reçu ces jours passés une lettre anonyme par laquelle on lui ordonnait de renoncer à toute opposition, s'il faisait cas de la vie. M. Steel, à l'occasion de cette lettre, rappela la tentative d'assassinat qui avait eu lieu l'année précédente contre M. O'Connell, et dit que M. O'Gorman-Mahon, qui avait évidemment pris part à cette odieuse tentative, pouvait bien être aussi l'auteur des menaces dirigées en ce moment contre lui.

M. Charles Mahon, frère de M. O'Gorman, donna un démenti à M. Steel, et un rendez-vous fut assigné pour le lendemain. M. O'Gorman-Mahon, apprenant cette querelle, arriva dans l'intervalle, et voulut se battre au lieu de son frère. Mais M. Steel refusa positivement, et dit qu'il ne pourrait, sans se déshonorer, avoir affaire à un homme qui avait consenti une année à porter le nom d'assassin sans exiger satisfaction de ceux qui lui avaient donné ce nom : que lui, M. de Steel, avait accusé, dans un écrit imprimé, O'Gorman-Mahon d'être l'auteur de la tentative d'assassinat dirigée contre M. O'Connell ; que depuis il avait imprimé dans les journaux que cette accusation n'était point due à un premier mouvement, mais était l'expression d'une opinion bien arrêtée, qu'il était encore dans la même opinion, et qu'il ne pouvait par conséquent avoir rien à démêler avec un homme qui acceptait ainsi l'infamie.

M. O'Gorman-Mahon menaça alors M. Steel de coups de cravache : mais il paraît qu'il n'en vint pas jusqu'au fait. Il fut ensuite traîné dans sa voiture par le peuple qu'il avait amené avec lui sur le lieu où son frère devait se battre avec M. Steel.

Le célèbre Walter-Scott vient d'éprouver une légère attaque d'apoplexie.

Le fameux Paganini est enfin arrivé en Angleterre, accompagné de M. Paccini, son secrétaire, et de la fille de ce dernier. Il fait journellement des recettes énormes, et pourtant est toujours géné. Il a refusé de se faire entendre à Douvres, où on ne lui avait offert que 200 liv. sterl. (5,000 fr.) Il est descendu, à Londres, à l'hôtel de la Sablonnière.

VARIÉTÉS.

RELIGION SAINT-SIMONIENNE.

ENSEIGNEMENT. — Séance du vendredi 20 mai.

Le dogme saint-simonien, embrassant par son universalité toutes les directions dans lesquelles il est donné à l'action de l'homme de s'étendre, ne laisse point l'activité matérielle se développer en dehors de lui. Il ennoblit l'industrie, et sanctifiant tout ce qui est de son ressort, il répand sa sanction religieuse jusque sur ces questions d'économie politique froidement délaissées jusqu'ici à l'analyse desséchante des légistes et des économistes. Il règle harmonieusement tous les efforts pour les faire concourir vers cette association universelle qu'il signale comme le but de tous les desirs et de toutes les affections ; et le travail, cette faculté créatrice que la Providence a laissée à l'humanité, afin que, se perfectionnant sans cesse, elle pût sans cesse aussi perfectionner ce globe qu'elle avait reçu pour séjour, le travail n'échappe point à l'ordre qui s'imprime sur toutes choses. La propriété et la transmission des instruments qui servent à accomplir le travail, et, après le travail, la distribution et la répartition des jouissances qu'il a créées, ne sont plus des questions que ni Dieu ni sa religion ne connaissent, et qui sont laissées au hasard pour être à son caprice proménées par le monde. Je sais assez de Dieu pour ne pouvoir comprendre ce que serait au monde le hasard.

Ainsi donc, lorsque nous nous présentons comme venant saisir la société dans son ensemble pour la régénérer tout entière, il est bien évident que cette affaire de propriété, qui semble si grave, et qui, lorsque nous portons la main vers elle, fait tressaillir tous ceux qui nous voient comme si c'était l'Arche sainte, il est bien évident que cette affaire ne nous paraît pas d'une nature si mystérieuse qu'on ne puisse l'envisager sans terreur. On dit que les saint-simoniens veulent porter atteinte à la constitution de la propriété. Eh ! mais, en vérité, nous voulons bien autre chose : ne portons-nous pas atteinte aussi à la constitution de votre Dieu ? Rassurez-vous cependant, et écoutez-nous ; car nous ne voulons pas vous tenir de ces discours qui épouvantent : au point de vue où St-Simon nous a élevés, nous dominons la société d'assez haut pour que ses actes et ses constitutions ne puissent émuouvoir chez nous ni l'animosité ni la réprobation. Tout ce qui s'est fait dans le passé nous apparaît comme sagement établi, en son temps, par la bonté providentielle ; et, vous le savez, le présent s'enchaîne si bien au passé que voilà que le moment où je vous parle est déjà loin de nous. Si, en remontant dans l'antiquité, nous avons des paroles pour légitimer l'esclavage et nous réjouir de ce qu'un jour il fut permis à l'homme d'avoir droit de propriété sur un autre homme ; si, en venant au moyen-âge, nous avons des louanges pour la servitude et des raisons pour comprendre qu'alors il fut bon qu'un homme fût propriétaire de redevances féodales, si nous avons pu apprécier la convenance des privilèges donnés aux hommes par le fait seul de leur naissance, dans tous les temps et sous toutes les formes, certes nous ne sommes pas au dépourvu pour le présent, et il nous reste bien quelque chose encore pour excuser ce privilège d'oisiveté qui assure à quelques hommes le bénéfice de vivre sans rien faire du produit des travaux d'un grand nombre d'autres hommes.

Où, et c'est sans balancer que les saint-simoniens le déclarent, le droit de propriété est un principe aujourd'hui bien utile ; c'est la seule base qui, bien que minée déjà de toutes parts, maintienne quelque reste de stabilité dans notre société toute chancelante. Nous faisons l'éloge de la propriété comme nous avons fait l'éloge de l'esclavage et de la féodalité : bons dans un temps, mauvais dans un autre. Le monde change et se modifie sans relâche, les choses qui un jour furent brillantes et belles se flétrissent et meurent : or la propriété, si brillante et si belle que vous la puissiez trouver est du monde, et comme le reste, se change et se modifie sans relâche.

A une époque, et soyez tranquilles, cette époque n'est point encore complètement éteinte, à une époque, la propriété futreine glorieuse : mais, je vous le dis, voilà que sa gloire passe et que son règne expire. Bénissons-la cette divinité des temps modernes, qui seule, par son aspect imposant et les souvenirs qu'elle ralliait encore autour d'elle, a su arrêter ces hommes qui dans leur enthousiasme de nivellement voulaient balayer tout ce qui s'élevait et anéantir tout ce qui pouvait être flétri du nom de privilège : un vieux reste de la religion du passé qui à leur insu séjournait encore parmi eux, leur a fait méconnaître le noble féodal, se cachant sous l'habit du bourgeois propriétaire, et ils ont maintenu sur sa base ce privilège dominateur, debout sur les ruines de tous les autres privilèges foulés et écrasés sous le peuple vainqueur. Réjouissons-nous, car ces hommes n'avaient rien à dresser sur l'autel pour commander le respect et maintenir l'ordre : à nous de venir et de dire qu'il est temps de s'apprêter à descendre le veau d'or ; car voici Dieu qui s'avance, et, devant lui, il n'est plus besoin d'idole pour contenir le peuple. Donc la question n'est pas de savoir si la propriété est aujourd'hui avantageuse au bien général : elle seule fait barrière entre l'espèce d'ordre que nous avons et l'anarchie la plus déplorable ; mais il s'agit de savoir si l'ordre ne pourra pas se développer assez pour étouffer les germes d'anarchie qui croissent en-dehors de lui, et s'étendre sous des auspices plus puissants que ceux de la propriété. Autrefois il y avait un pouvoir absolu, et de sa volonté naissait l'ordre ; mais cette volonté était devenue tyrannique et pesante ; on s'est lassé d'obéir en aveugles à des caprices rétrogrades, et la représentation nationale, chargée de contenir en de justes bornes l'action du gouvernement et de surveiller son administration, est née pour nous sauver du despotisme royal. Or, il est bien évident que tous les citoyens ne pouvaient pas se lever et voir faire ; cela n'était point nécessaire, et d'ailleurs on avait besoin d'hommes au travail et un petit nombre de surveillants suffisait ; ce furent les propriétaires, électeurs et éligibles. Les citoyens ne pouvaient consentir à remettre leurs personnes et leurs actes aux mains de magistrats nommés par un gouvernement tenu dans un état de suspicion légitime ; il leur fallait des garanties prises parmi eux, des jurés ; ce furent les propriétaires, admis aux honneurs de la liste. Il suffisait pour les besoins de la société qu'un nombre limité d'enfants reçût une éducation complète et bien terminée ; on ne pouvait la donner à tous, la plupart n'en auraient eu que faire ; ce n'était certes pas à notre gouvernement que pouvait appartenir le droit de choisir ceux qui seraient dignes de cette faveur : l'éducation fut réservée aux fils des propriétaires. La terre et les capitaux qui constituent le fonds de travail sur lequel naissent toutes les richesses de la société, pouvaient-ils être remis aux mains de nos préfets et de nos maires, chargés d'en faire la répartition à leur libre arbitre ? une pareille utopie vous fait rire, la chose serait par trop plaisante, en effet, dans un gouvernement constitutionnel : les propriétaires furent donc les détenteurs de ces instruments de travail, et à eux fut donné le droit de les faire passer dans les mains des travailleurs commis aux soins de les faire fructifier. Les propriétaires sont donc pour toutes ces choses des fonctionnaires publics revêtus de charges importantes ; et comme jusqu'ici ces charges n'ont demandé, pour être exercées, ni grandes fatigues, ni grandes capacités, elles ont pu se distribuer à l'aventure et se répartir au hasard de la naissance. Remarquons cependant qu'à une époque où chacun se plaint hautement du luxe onéreux des traitements affectés par la société à ses fonctionnaires administrateurs, on peut trouver que les hauts fonctionnaires de la propriété sont bien largement rétribués pour les services qu'ils rendent et la peine qu'ils se donnent de favoriser le travail, en consommant ses produits. Je crois avoir, avec une entière franchise, dépouillé la question, et montré le rôle puissant que devait remplir et que remplit effectivement la propriété dans la constitution des sociétés au commencement du 19.^e siècle. Mais cette organisation basée sur la noblesse propriétaire ne nous met vraiment pas aujourd'hui dans un état si beau qu'il faille penser que l'humanité ait depuis 10000 ans marché de révolutions en révolutions pour nous conduire à cet Eldorado constitutionnel, et qu'il faille, comme autrefois Josué, lever les bras vers le ciel pour arrêter la course du soleil et demander l'éternelle continuation des jours calmes et sereins qu'il verse aujourd'hui sur la France. O propriétaires, vous tremblez rien qu'à entendre un homme crier un peu haut ce mot de propriété, et vous vous croyez heureux ! Vous promenez les yeux autour de vous, et vous ne voyez que des masses affamées qui menacent de devenir dévorantes, et de vous offrir comme en Irlande le terrible spectacle d'un peuple changé en un attroupement ; les prolétaires, qui sont vos frères en religion, vos concitoyens en politique se rassemblent, et vous, gens aimants et pacifiques, vous êtes réduits à

vous parer d'armes guerrières ! non ! non ! pour vous, ni pour ceux qui n'ont rien, ce ne peut être la le dernier terme du bonheur. Vous ne pouvez point, n'est-ce pas ? que ces limites qui barrent la route en deux camps demeurent à tout jamais, comme cette muraille asiatique, un monument stationnaire et indestructible qu'on ne puisse franchir qu'à l'escalade ; que pour vous si peu nombreux, soient toute la richesse, toute l'instruction, toute la moralité ; et que pour les autres qui par leur nombre forment comme la nation toute entière, soit à tout jamais la misère, la fatigue, l'ignorance, l'abrutissement ? une pareille distribution est par trop injuste pour que devant la justice éternelle elle puisse éternellement subsister. Serait-ce dans l'intérêt des honneurs politiques auxquels elle vous admet par le fait seul de votre naissance que vous regretteriez cette propriété ? Hélas ! voyez combien c'est triste chose que de tenir aujourd'hui le pouvoir : c'est un poison amer qui ronge et décharne la popularité la plus large et la plus brillante en présence des méfiances qui bouillonnent de toutes parts, il n'est point d'homme si fort et si trempé que cette meule mouvante de l'opinion ne l'use et ne le dévore en un jour. Serait-ce dans l'intérêt de votre production et de votre commerce que vous réclameriez cette propriété absolue des instruments du travail ? mais en vérité, seigneurs d'industrie, vous en avez fait des armes redoutables dont vous vous jouez entre vous, au risque de vous perdre vous et ces milliers d'hommes qui travaillent sous votre commandement ; la concurrence, cette guerre à mort que vous vous livrez sans pitié, sans remords, est-elle donc si belle chose qu'on ne puisse espérer la voir disparaître un jour, lors même qu'elle devrait emporter avec elle la propriété qui lui donne naissance ? Est-ce dans l'intérêt de vos femmes et de vos enfants, que vous vous cramponnez si fort à cette propriété, pères de famille ? mais je vous le demande, vos filles et vos fils vous aimeraient-ils moins alors que sur votre mort ils n'auraient point à fonder de légitimes espérances de bonheur et de bien-être. Seriez-vous moins heureux alors que pour marier vos filles il ne vous serait pas nécessaire d'épargner assez d'or pour leur acheter un mari digne de leurs qualités ? Seriez-vous moins heureux alors que, sans dépenses et sans intrigues de votre part, l'Etat lui-même se chargerait de donner à vos fils une éducation convenable et des places conformes à leurs goûts et à leurs capacités ; alors que, rattachés par des liens sympathiques à une famille impérissable, la famille humaine, ils trouveraient un père dans chaque chef, un frère dans chaque associé ? Oh ! je vous le dis, aujourd'hui vous avez bien raison d'accumuler pièce à pièce, et de travailler sans repos jusque dans vos vieux jours, de ne connaître en votre vie que la peine et l'inquiétude, afin de laisser en mourant quelque chose à vos tristes enfants. Après vous, dans cette société, au milieu de laquelle vous les abandonnez, qui donc s'intéresserait à leur existence ? Ils y demeurent isolés et inconnus, entourés d'étrangers dont vous leur avez longuement appris à se méfier. Oh ! que vous avez raison d'acquiescer pour eux quelque fortune ; vous serez au moins en mourant quelque peu tranquilles sur leur sort, lorsqu'à travers tous les orages de votre vie vous aurez eu le rare avantage d'atteindre ce but si désiré de tous. Réjouissez-vous, ce peu de calme qui couvre vos dernières douleurs est chose peu commune par le monde ; réjouissez-vous, car vous êtes bien partagés entre tous : rappelez-vous que dans la ville la plus civilisée de l'univers un tiers des hommes meurent dans l'hôpital et l'autre tiers sur la paille, sans laisser à leurs enfants de quoi leur donner les derniers honneurs de la sépulture du pauvre. Pensez à ceci, car vous pourriez vous inquiéter si vous veniez à songer à cette hideuse banqueroute, qui, semblable à la mort, promène sa faux industrielle et moissonne les têtes au hasard ; vous pourriez trembler de laisser vos enfants en d'inextricables embarras dont ils ne pourraient sortir, si vous veniez à vous rappeler ce code, amas confus des querelles qu'amènent les détails de succession, et ces procès de propriété qui nourrissent à grands frais nos tribunaux et nos légistes, et qui éclatent dans les familles en longues discordes qui brisent l'union. Oh ! la propriété n'est pas si belle chose qu'il faille s'y arrêter long-temps ; je n'ai parlé que de vous qui en êtes les enfants privilégiés, et n'ai rien voulu dire de 28 millions d'hommes qu'elle écrase et dont elle exploite la sueur ; je me suis tu sur ces effroyables misères qui, se succédant comme une lèpre héréditaire, accablent les pères et leurs enfants, et en font comme une race réprouvée qui se traîne et végète en dehors de vous ; j'ai voulu laisser un voile sur ce tableau qui vous eût semblé trop hideux, et peut-être vous eût fait craindre. Permettez donc à ceux qui souffrent de voir tant de plaies et tant de douleurs, tant de luttres et tant de haines, d'implorer la providence et de sonder son éternelle volonté pour voir si elle a destiné les hommes à vivre toujours ainsi se rongeant les uns les autres ; permettez-leur de reposer leurs regards en voyant dans le passé l'humanité se perfectionnant sans cesse par l'abolition successive des privilèges de la naissance, et de chercher, sans animosité et sans passion, s'il n'est point parmi vous quelque germe qui puisse croître et aider le développement que réclament toutes les sympathies généreuses en faveur de l'immense majorité des hommes.

La question que je vais aborder est une des plus vastes que puissent soulever ceux qui cherchent à s'élever à des considérations générales sur l'humanité. Mais pour

en bien sentir toute la portée il faut sentir en soi la force de sortir du cercle étroit de ses relations domestiques et de sa politique journalière ; il faut dégager sa vue des détails qui, par leur proximité, la préoccupent tout entière, et la porter sur ces grandes formes des sociétés anciennes que la tradition nous représente. L'histoire du passé est celle de l'avenir ; mais c'est une langue prophétique difficile à lire et à comprendre à qui n'a point la clé providentielle des grands événements. Tout se trouve expliqué par cette parole révélatrice de notre maître : « Tendance vers l'association universelle ; décroissance progressive de l'exploitation de l'homme par l'homme, pour arriver à l'exploitation directe du globe par l'homme. »

Dans l'origine les sociétés se présentent à la surface de la terre comme un amas confus de familles toutes isolées, toutes opposées les unes aux autres, jetées au hasard parmi les forêts dont, avec les animaux sauvages qui les habitent au même titre, elles constituent la population. Alors, liberté, liberté dans toute son étendue ; car il n'est point de loi pour l'entraver, et il n'est de limites autour de l'homme que celles que lui trace sa propre puissance. A ce moment tout ce qui peut tomber sous sa dépendance, tout ce qu'il peut tenir sous sa force brutale est sa propriété, et il en use et en abuse largement : la femme qu'il a prise, les enfants qu'elle lui a donnés, les ennemis qu'il a vaincus, tout cela est à lui, bien à lui, leur vie et leur mort sont dans sa main. Quant à la terre, c'est tout au plus si dans ce premier âge il a daigné abaisser vers elle ses regards pour songer à en faire un objet de propriété ; et s'il la conçoit comme grossièrement partagée en limites confuses par ses fleuves et ses montagnes, c'est que, semblable à l'aigle, il est roi du gibier, et que cette division convient à son indépendance de chasseur.

Point de fossés et de murailles par les champs pour en faire des propriétés à cette époque ; mais, dans l'enceinte domestique, des êtres humains, qui sont une propriété véritable, légitimée par l'empire d'une force physique qui domine la leur. Il est facile de concevoir comment de l'esclavage dut naître la propriété du sol, qui en est une conséquence : l'esclave, dégradé par la honte de sa défaite, incapable et indigne d'oser prétendre désormais à la gloire du travail guerrier, est relégué parmi les femmes et attaché comme elles au service domestique. Alors se déploient, dans la tranquillité forcée de la servitude, le travail pacifique et les jouissances nouvelles auxquelles il donne naissance ; les animaux s'approprient, et, soumis à la volonté du maître, lui apportent leur docile tribut ; la terre dans le fond des vallons se dépouille de cette rude végétation qui hérissé sa surface, et, donnant la vie à des plantes mieux choisies, elle apporte aussi à son maître le tribut de ses fruits et de ses moissons. De ce jour l'industrie est née ; et, portant en elle l'avenir de l'humanité, elle marche, enlevant chaque jour à l'homme quelque chose de sa férocité primitive, l'appelant à aimer la paix pour y goûter en toute liberté les biens que lui fournit sa propriété inanimée mise en mouvement par sa propriété vivante ; adoucissant ses mœurs ; développant ses sympathies ; l'envoyant encore à la guerre, non plus pour y dévorer son ennemi vaincu, mais pour s'emparer de ses richesses, en faire sa propriété légitime, et en jouir (car, dans la législation de cette époque, c'est-là un des modes en usage pour acquérir la propriété), s'emparer de sa personne, en faire son esclave, sa chose, sa propriété ; car, dans les usages de cette époque, regarder un homme comme un objet de propriété est une idée toute simple et toute naturelle. Sous la protection du maître et de ses fils, le nombre des hommes agrégés autour d'un même centre s'accroît et augmente le cercle de la famille patriarcale ; l'appât de richesses qu'une propriété restreinte ne peut leur fournir directement, les met en relation d'amitié et d'échange avec d'autres réunions d'hommes qui semblaient devoir leur demeurer éternellement inconnues et étrangères : et de cette source de l'esclavage, si odieuse aujourd'hui, naissent pour l'activité humaine ces deux modes si nobles et si vastes : l'industrie et le commerce. Je ne me lèverai donc point comme Jean-Jacques, pour dire : « Le premier qui ayant clos un terrain, s'avisait de dire : ceci est à moi, et trouva des hommes assez simples pour le croire, a assumé sur sa tête la responsabilité de tous les crimes et de toutes les horreurs qui ont souillé le genre humain ; » mais je dirai : « Cet homme a bien mérité de l'humanité, car lui aussi a été pour elle un grand révélateur, et en établissant pour sa famille la première limite, il a préparé le jour où il ne sera besoin d'autres limites que de celles du globe, parce que l'humanité tout entière ne sera plus qu'une seule famille, et la terre qu'un seul champ. »

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7702) ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR-DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON

D'une jolie maison de campagne meublée, située à Brignais, au lieu du Bonnet, dépendant de la succession de M. Claude Forest.

Le samedi vingt-huit mai mil huit cent trente-un, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place St-Jean, depuis onze heures du matin jusqu'à la fin de la séance, il sera procédé à l'adjudication définitive de cette maison de campagne, composée de bâtiments pour le maître et le cultivateur, écurie, fenil, cuvier, caves, pressoir, vases vinaigrés, de cour, jardin clos de murs, d'un tènement à la suite aussi

clos de murs, en pré-verger, terre-luzernière, vignes et terre à blé ; d'un autre tènement hors de l'enclos et le joignant, en terre et verger, complanté de mûriers, le tout contigu, de la contenance de douze bichères environ.

S'adresser, pour voir la propriété, au sieur Morel, charpentier à Brignais, près l'ancien pont, qui a les clés ; et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal, et pour les renseignements, à M^e Mital, avoué, place de la Balaine, n° 5.

(7706) CONTINUATION DE VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE

Rue Dubois, n° 18, au rez-de-chaussée, de vêtements confectionnés et marchandises en draperies.

Le samedi vingt-huit mai mil huit cent trente-un, à dix heures du matin et jours suivants non fériés, à la même heure, par le ministère d'un commissaire-priseur, rue Dubois, n° 18, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la continuation de la vente des marchandises dépendant de la faillite du sieur Revel-Chaumont, qui était marchand-tailleur d'habits ; lesquelles consistent en draps, ratine, cuir-laine, coton, finette, dauphine, casimir, manteaux de femme, vestes, gilets sautembarques, guêtres, pantalons en draps et étoffes légères de diverses couleurs, habillement d'enfant, habit bleu, étoffes pour gilets, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(7704) VENTE AUX ENCHÈRES, POUR CAUSE DE DÉPART, rue Thomassin, n° 3, au 3^e étage, d'un atelier complet de reliure de livres, avec subrogation ou renouvellement de bail à un prix très-moderé, si cela convient à l'acquéreur.

Cette vente sera faite en un seul lot, et à défaut d'acquéreur, elle aura lieu en détail par le ministère d'un commissaire-priseur, le mardi, 24 du présent mois de mai, à neuf heures du matin, dans le local sus-désigné, lequel prend son jour sur la rue Mercière.

S'adresser, avant la vente, à M. Roussel père, commissaire-priseur, quai d'Orléans, n° 31.

(7705) VENTE APRÈS DÉCÈS, D'un mobilier, quai Monsieur, n° 121, au 3^e étage.

Le mardi vingt-quatre mai mil huit cent trente-un, à 9 heures du matin, et jours suivants, à la même heure, quai Monsieur, n° 121, au quatrième étage, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers provenant de la succession de M. Moreau, décédé rentier ; lesquels consistent en glaces, trumeaux, fauteuils en bois de noyer, foncés en crin et recouverts en velours d'Utrecht vert, secrétaire, commode, tables de jeu, belle table de trictrac, autre trictrac portatif, tous deux garnis de leurs dames en ivoire et accessoires, un corps de bibliothèque à soubassement, en bois de noyer, environ 300 volumes de différents ouvrages, brochés et reliés ; six niches en bois et verre, contenant des minéraux et coquillages ; gravures et lithographies encadrées, notamment une collection de gravures d'après de Boissieu ; bois de lit, matelas, oreillers, traversins en couil et plumes, couvre-pieds, draps de lits, linge de table et de corps, hardes à l'usage d'homme, chaises en bois et paille, table de nuit, placard, buffet de salle, poêle en fonte, ustensiles de cuisine, vaisselle et faïence, fer, fonte, étain et autres objets, etc.

(7657-2) Le lundi 30 mai 1831, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, à la vente définitive aux enchères, au par-dessus la mise à prix de 40,000 fr., de deux domaines situés à Morgon, commune de Villie, produisant les meilleurs vins du Beaujolais, composés de bâtiments de maître et d'exploitation, caves voûtées, cuves, pressoir, jardin, cour, prés, vignes et terres, le tout de la contenance de 5 hectares 57 ares, soit 123 ouvrées.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e Charvériat, notaire, ou à M. Chapuis, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse.

(7658-2) Le 23 mai 1831, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, à la vente définitive, aux enchères, au par-dessus la mise à prix de 24,000 fr., d'un joli domaine situé à Chaponost, hameau de l'Horre, composé de maisons de maître et de cultivateur, bâtiments d'exploitation, cellier, cuves, pressoir, fenil, cour, jardin clos de mur, pré, verger, verrière, terre, vigne et luzerne, le tout de la contenance de 5 hectares 45 ares, soit 42 bichères.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit M^e Charvériat, notaire, ou sur les lieux, à M^{me} veuve Guérin.

(7709) A vendre. Un tombereau tout neuf, avec tous les harnais. S'adresser, pour le voir, au portier, place Bellecour, n° 15.

(7693-2) A vendre. — Un cheval polonais, gris pommelé, âgé de 6 ans. S'adresser chez M. Comte, aubergiste, cour des Archers, ou chez M^{me} veuve Pavillet, aubergiste, place des Jacobins, n° 11.

(7703-G.) A louer à St-Rambert-l'Île-Barbe. Une maison de campagne dans une belle exposition ; plus deux chambres et un cabinet meublés, d'où l'on jouit d'une belle vue, ensemble ou séparément. S'y adresser, à M. Aublé, à St-Rambert.

(7713) A louer de suite. — Un joli appartement décoré à neuf, composé de quatre pièces et d'un petit cabinet, sis à Collonges à dix minutes du port, avec la jouissance de la promenade dans un vaste clos orné d'un joli bois anglais. S'adresser sur les lieux à M. Arnaud, propriétaire ou à M^e Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie.

(7691-2) A louer. Un joli petit magasin, petite rue Mercière, n° 8, jolie fermeture, agencemens, poêle en faïence, etc., réunissant toutes les commodités possibles. S'y adresser de suite.

(7675-2) A louer de suite. — Maison de campagne, située au Moulin-à-Vent, composée de très-beaux appartemens, salle de bains, jardin agréable, ombragé et clos. S'adresser à Lyon, rue Puits-Gaillot, au portier de la maison Monnier, en face de la rue du Théâtre.

(7498-5) A louer dans un vaste clos bien ombragé, de jolis appartemens bien meublés et bien décorés près le Rhône et le pont d'Oullins ; l'on trouvera tous les agréments que l'on peut désirer à la campagne.

S'adresser à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique.

(7711) Par ordonnance royale, du 9 de ce mois, M. Jean-Pierre Morel, qui était notaire à Orléans, a été nommé notaire à la résidence de St-Martin-de-Fontaine, canton de Neuville, en remplacement de M. Robert, démissionnaire.

(6654-6) MM. les entrepreneurs et marchands de bois sont venus que la société pour l'exploitation des chênes et sapins entre MM. Graillet, de Ciel, et Béraud-Royer, de Verdun-sur-Saône, est dissoute depuis 1830. M. Béraud, dont l'adresse est ci-dessus, continue le commerce plus en grand encore.

(7710) On demande pour être sous-maitresse dans un pensionnat une demoiselle âgée de plus de vingt ans, qui soit habile à tous les ouvrages d'aiguilles, et qui sache bien la grammaire française. On lui donnerait la table, le logement et des appointemens raisonnables.

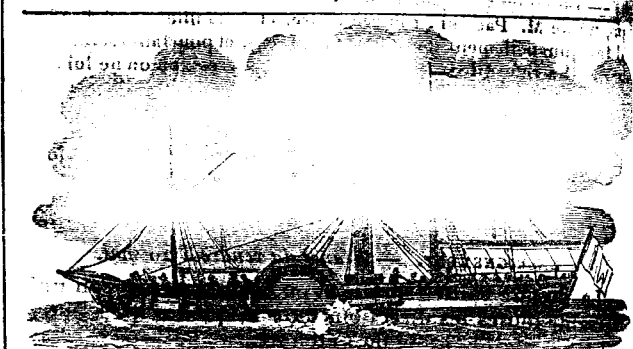
S'adresser chez M. Giroud, place du Gouvernement, n° 12.

(7714) EAUX MINÉRALES DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE.

D'importantes réparations, faites cette année, ont considérablement augmenté le volume de ces eaux, et en assurent la constante abondance, ainsi que la pureté.

Leurs nombreuses propriétés curatives, et leur situation saine et salubre, les recommandent essentiellement à la confiance publique.

Neuville est, tant par terre que par eau, régulièrement desservi par un grand nombre de voitures, et on y trouve des logements et des pensions qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la tenue et de la modicité des prix.



(7448-7) AVIS. Le magnifique paquebot à vapeur le François I^{er}, de la capacité de 450 tonneaux, construit en Ecosse et armé de machines à basse pression de la force de 110 chevaux, partira de Marseille pour Gènes, Livourne et Naples le 11 avril. Il repartira

Le 14 mai de Naples pour Livourne, Le 17 dit de Livourne pour Gènes, Le 20 dit de Gènes pour Marseille, Le 25 dit de Marseille pour Gènes, Le 28 dit de Gènes pour Livourne, Le 31 dit de Livourne pour Naples.

Il continuera ainsi à faire chaque mois semblable voyage, indépendamment des excursions qu'il fait de Naples en Sicile.

Ce bâtiment, outre un beau local pour les passagers, offre aussi des emménagements propres pour les marchandises, qui demandent à être abritées de toute humidité.

L'administration se charge du transport des espèces, bijoux et effets précieux, qui payent sur la valeur :

316 pour cent de Marseille à Gènes, 114 pour cent de Marseille à Livourne, 716 pour cent de Marseille à Naples.

Les certificats de rente et autres papiers d'une valeur déterminée payent la moitié du prix pour numéraire, et doivent aussi être mis à bord contre récépissé du capitaine, visé par les agents de l'administration dans le port d'embarquement.

S'adresser, pour passage et nolis, à MM. C^{de} Clerc et C^e, ou à M. Blétry, courtier, à Marseille ; ou à MM. Jules Degrossi, à Gènes ; G. Semiani, à Livourne ; et G. Sicard, à Naples.

(7601-6) PAQUEBOTS SUR LE RHONE, POUR AVIGNON, MARSEILLE ET ROUTE.

A dater du 12 mai 1831, les départs auront lieu les mardis, jeudis et dimanches, à 5 heures du matin.

Ce moyen de transport, aussi prompt qu'agréable, offre aux passagers toutes les commodités désirables.

La compagnie se charge, à prix modique, des marchandises et finances pour toutes les villes du Midi.

S'adresser au bureau, quai de Retz, n° 42.

BOURSE DU 19

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1831. 91f 50 91f 50 91f 50 91f 40.

Fin courant. 91f 30 91f 40 90f 10 90f 20.

Emprunt 1831. 91f 25.

Quatre 1/2 p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant. 76f 76f 75f 75f.

Trois p. 0/0, jous. du 25 décem. 1830. 65f 25 65f 40 64f 15 64f 40.

Fin courant. 65f 10 65f 50 64f 25 64f 40.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1645f 1650f 1645f.

Caisse hypothécaire. 580f 575f.

Quatre canaux.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de Janvier 1831. 75f 50 75f 50 72f 60 72f 70.

Fin courant. 75f 50 75f 50 72f 80 72f 80.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Ger. Franç. jous. de nov. 13f 11f 12f 12f.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janvier 1831. 67f 50 67f 11f 67f 11f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1831. 55f 31f 55f 31f.

Espagne, 5^e série remboursable.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grande rue Mercière, n° 44